

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1814**

commune (s) : Feyzin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du docteur Long et appartenant à Mme Nicole Akélian

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1814**

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du docteur Long et appartenant à Mme Nicole Akélian**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du Docteur Long à Feyzin, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 405 mètres carrés environ située rue du docteur Long et appartenant à madame Nicole Akélian.

Cette parcelle, libre de toute location ou occupation, dépend d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 16 de la section BA qui sera intégrée dans le domaine public communautaire après réalisation des travaux de voirie.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle se ferait au prix de 18 225 €, soit 45 € par mètre carré de terrain, admis par France domaine.

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 26 mars 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 18 225 €, soit 45 € par mètre carré de terrain, d'une parcelle de terrain nu de 405 mètres carrés environ dépendant de la parcelle cadastrée BA 16 située à Feyzin rue du docteur Long et appartenant à madame Nicole Akélian, dans le cadre de l'élargissement de la rue docteur Long.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 1391, le 13 novembre 2006 pour la somme de 650 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2010 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 18 225 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.